



Réunion du collège des IN du 17 Janvier 2026 à Paris

Soutenance de mémoire MEF2

En présence

Ordre du jour

1. Soutenance du Mémoire MEF2 du candidat Emmanuel Correa

Présents

- Christophe Martinel
- Jean Gilles Yver
- Michel Renard
- Stéphane Estier (également tuteur du candidat)
- Yves Maliet
- Emmanuel Corréa

Présents en Visioconférence

- Michel Dehaene (Président Région Nouvelle Aquitaine)

Excusés

- François Chauvel
- Yohann Belpré
- Robert Dalbesio
- Philippe Defieux
- Patrick Audu
- Ghislaine Secret
- Serge Zerrouki

Ouverture de la réunion 14h30.

1. Présentation du mémoire de MEF2

Emmanuel Correa nous présente son mémoire sur le sujet : Simplification du T1.

Motivation :

- Permettre une meilleure accessibilité de la discipline.
- Doter la région Île-de-France d'un MEF2 supplémentaire.

Brève introduction sur le parcours de titreur du candidat.

Reprise des points clés du contenu du mémoire :

- Existent actuellement 3 niveaux T1, T2, T3.
- Le nouveau T2 sera un niveau destiné à l'épreuve de Super-Biathlon
- Le nouveau T1 sera est un niveau au-dessus de l'initiation.
- Le nouveau T1 sera orienté vers
 - Les compétiteurs du Challenge de précision (tireurs effrayés par le Biathlon et Super-Biathlon),
 - L'utilisation de l'arbalète,
 - La sécurité,
 - La connaissance du vocabulaire,
 - La connaissance de la pratique,
 - Il sera délivré au bout d'un an.

Précisions apportées par Stéphane Estier, le tuteur du candidat, concernant les difficultés de validés le T1 pour certains profile de compétiteurs comme les chasseurs.

Ce nouveau T1 vise une simplification :

- Accès au Challenge de précision,
- Séparation entre la partie dynamique et la précision.

Avec pour objectif de garder les tireurs dans l'eau tout en gardant les aspects plaisir et pratique en sécurité.

Questions/Réponses

Après délibération, le mémoire est validé validation à 4 voix pour et 1 contre.

La validation est toutefois assortie d'une demande de complément du travail du candidat afin qu'un manuel de formation un format au standard de la FFESSM soit présentable et validable en CDN.

Le CDN du 23 janvier 2026 est visé.

Clôture de la réunion à 15h30